

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES  
de HAUTE-GARONNE**

Secrétariat de la C.D.S.P.  
Dossier suivi par : Annick Cazaudarré  
Tél. : 05.34.30.26.42

**RAPPORT D'ACTIVITE**

*Commission Départementale des Soins Psychiatriques  
Haute-Garonne (31)*

Année 2018

**I – Statistiques d'activité de la C.D.S.P. en 2018**

(voir tableau annexé, conforme à l'article R 3223-11 du code de la santé publique- Sources :  
Application nationale : HOPSYWEB)

Les données chiffrées du - I – « Données de cadrage » de ce tableau, représentent l'activité globale de l'année 2018, c'est-à-dire :

- les mesures ouvertes au cours de l'année 2018 (SDDE et SDRE)
- et les mesures antérieures à 2018 et toujours en cours au 01/01/2018.

## II - Bilan des mesures ouvertes au cours de l'année 2018 et bilan des procédures d'urgence et de péril imminent :

Le nombre global de mesures SDDE et SDRE ouvertes en 2018 est de 1 168, soit + 1.5 % par rapport à 2017.

- 924 mesures S.D.D.E. (soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement) qui se répartissent de la façon suivante :

→ 13 mesures avec 2 certificats (L 3212- 1).....	1.4 %
→ 85 mesures « <b>Péril Imminent</b> » sans tiers (L 3212-1).....	9.2 %
→ 826 mesures « <b>urgentes</b> » avec 1 certificat (L 3212-3).....	89.4 %

soit une légère augmentation par rapport à 2017 ( + 16 mesures)

- 244 mesures S.D.R.E. (soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat), qui se répartissent ainsi :

→ 71 décisions directe du Préfet (L 3213-1).....	29.1 %
→ 96 détenus Ht Garonnais (D 398 CPP ou L 3214-3) .....	39.4 %
→ 24 décisions judiciaires (706-135 CPP).....	9.8 %
→ 53 mesures « <b>urgentes</b> », suite à arrêté du maire (L 3213-2). .....	21.7 %

soit quasiment le même nombre qu'en 2017 (+ 2 mesures) mais la répartition s'est modifiée : doublement des mesures judiciaires, diminution des mesures suite à arrêté du maire et augmentation des décisions directe du Préfet

Globalement pour l'année :

- les **procédures d'urgence** – L 3212-3 du code de la santé publique - (avec un tiers et un seul certificat) représentent 89,4 % de l'ensemble des S.D.D.E. (- 12 mesures/2017)

On relève la recherche assez régulière et assidue d'un tiers permettant des mesures sans consentement en Urgence plutôt la mise en place de mesures « péril imminent »

- la procédure « **péril imminent** » est utilisée dans 9.2 % des admissions SDDE (+ 28 mesures/2017)

-un doublement des mesures judiciaires suite à irresponsabilité pénale

### **III – Synthèse de l'activité de la commission**

#### **COMPOSITION DE LA C.D.S.P.**

La commission a été renouvelée en cours d'année (arrêté du 30/03/2018). Elle est composée comme suit :

- représentant l'UNAFAM 31.
- médecin psychiatre libéral
- psychiatre au C.H. Marchant
- magistrat,
- médecin généraliste
- Association Toutes Voiles Dehors

La présidence de cette commission a été assurée par

Tous les membres sont généralement présents aux séances, excepté le médecin généraliste.

#### **FONCTIONNEMENT DE LA C.D.S.P.**

La commission s'est réunie 5 fois en 2018. Au cours de ces réunions, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients hospitalisés sans leur consentement, en priorité les « Péril Imminent » et les mesures qui se prolongent au-delà d'un an :

- S.D.D.E. – 147 dossiers (123 en 2017)
- S.D.R.E. – 79 dossiers (69 en 2017)

Les membres de la commission se sont attachés à vérifier que les procédures d'hospitalisation se déroulent dans le respect des libertés des personnes et que les hospitalisations ne se poursuivent pas abusivement. Aussi, la CDSP est régulièrement amenée à interpeler les psychiatres pour leur demander de justifier le maintien des soins contraints qui se prolongent.

#### **VISITES**

La commission a effectué 2 visites en 2018 dans 2 établissements : le PAJA du CH de Marchant (unité qui accueille des jeunes adultes) et la clinique Beaupuy. Elle a rencontré les patients (3) qui en avaient fait la demande. Elle s'est entretenue sur le terrain avec les médecins psychiatres ou les cadres soignants et elle a pu consulter les registres des lois et le registre des isollements et de la contention. A l'issue de chaque visite, elle rédige un compte rendu qui est transmis au directeur de l'établissement.

#### **PLAINTES ET REQUÊTES**

Toutes les plaintes des patients ou de leurs proches 27 en 2018 (37 en 2017) ont été examinées attentivement par la commission et ont fait l'objet d'une réponse. Quand la commission l'a estimé nécessaire, des demandes d'explications ont été formulées auprès des médecins, rédacteurs de certificats médicaux.

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> février 2019

président de la CDSP

# STATISTIQUES D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département : Haute Garonne (31)

Période : 1er janvier 2018 au  
31 décembre 2018

## I - Données de cadrage

<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques :</b> (mesures ouvertes en 2018 + mesures ouvertes antérieurement à 2018 et toujours en cours au 01/01/2018)	<b>1598</b>
dont Nombre total de SDRE et SDJ :	<b>434</b>
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3213-1 du CSP	140
dont Nombre de mesures prises après application de l'art. L. 3213-2 du CSP	103
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3213-7 du CSP	14
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. 706-135 du CPP	46
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3214-3 du CSP	147
dont Nombre total de SDDE :	<b>1164</b>
dont Nombre de SDT	26
dont Nombre de SDTU	1028
dont Nombre total de SPI	110
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :</b>	<b>261</b>
dont Nombre de SDRE et SDJ	133
dont Nombre de SDDE	128
dont Nombre de SPI	9
<b>Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :</b>	<b>1090</b>
dont Nombre de levées de SDRE et SDJ :	<b>235</b>
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3213-1 du CSP	60
dont Nombre de levées de mesures prises après application de l'art. L. 3213-2 du CSP	48
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3213-7 du CSP	1
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. 706-135 du CPP	7
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3214-3 du CSP	120
dont Nombre de levées de SDDE :	<b>855</b>
dont Nombre de levées de SPI	90

CSP = Code de la santé publique

CPP = Code de procédure pénale

SDRE = Soins sur décision du représentant de l'Etat

SDJ = Soins sur décision de justice

SDDE = Soins sur décision du directeur d'établissement

SDT = Soins sur demande d'un tiers

SDTU = Soins sur demande d'un tiers en urgence

SPI = Soins en cas de péril imminent

Chapitre III du titre Ier du livre III de la 3ème partie du CSP

Article 706-135 du CPP

Chapitre II du titre Ier du livre III de la 3ème partie du CSP

Article L. 3212-1, II, 2° du CSP

Article L. 3213-3 du CSP

Article L. 3212-1, II, 2°

# STATISTIQUES D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

## II - Fonctionnement et activité de la CDSP

<b>Composition de la CDSP au 31 décembre 2018</b>		
	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	0
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

<b>Activité de la commission du 1er janvier au 31 décembre 2018</b>	
<b>Nombre de réunions</b>	5
<b>Nombre de visites d'établissements</b>	2
<b>Nombre total de dossiers examinés</b>	<b>226</b>
dont SDRE et SDJ	79
dont SDDE	147
	<i>dont SPI :</i>
	61
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées</b>	<b>180</b>
dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	20
dont SDRE et SDJ en programme de soins	59
dont SDDE en hospitalisation complète	20
<i>dont SPI</i>	1
SDDE en programme de soins	81
<i>dont Nombre total de SPI examinées</i>	4
<b>Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques</b>	<b>0</b>
dont Nombre de demandes adressées au préfet	
dont Nombre de demandes satisfaites	
dont Nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
dont Nombre de demandes satisfaites	
dont Nombre de demandes adressées au JLD	
dont Nombre de demandes satisfaites	
<b>Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil</b>	<b>27</b>